

Document

Ces Etats qui accaparent les terres agricoles en Afrique.

Arabie Saoudite, Chine, Corée du Sud, Egypte... externalisent leur production nationale

L'insécurité alimentaire créée par la hausse des prix des denrées alimentaires provoque l'essor d'un phénomène en Afrique : l'acquisition d'exploitations agricoles par des étrangers. Gouvernements et firmes de certains pays achètent ou louent de vastes territoires agricoles pour assurer leurs propres besoins alimentaires.

La nouvelle a provoqué un tollé fin août à Kampala. L'Egypte, selon la presse du pays des pharaons, s'apprêtait à cultiver du blé pour sa propre consommation sur des terres ougandaises. L'Ouganda avait accepté de mettre à sa disposition, près de 850 000 hectares de terres, soit 2,2 % de la superficie totale du pays. L'information, d'abord démentie par le ministre ougandais des Terres, a été confirmée. Début novembre, le ministre égyptien de l'agriculture, Amin Abaza, a fait état de discussions « fructueuses » avec l'Ouganda, écrit La Dépêche. Il a affirmé que les autorités ougandaises ont accepté de louer des terres à l'Egypte et que sept grands groupes privés égyptiens étudient déjà les variétés de blé et de maïs appropriées au sol ougandais.

M. Abaza a également indiqué que son pays « étudie sérieusement » le projet de plusieurs groupes arabes de cultiver au Soudan des céréales, notamment du blé. Selon l'ONG Grain, en mars 2008, le Premier ministre jordanien a annoncé que son pays allait produire des aliments pour ses concitoyens sur des terres que lui avait attribuées Khartoum. Quelques mois plus tard, son ministre de l'Agriculture a mandaté une société privée pour gérer les investissements agricoles du gouvernement à l'étranger. Il s'agit pour la Jordanie de lutter contre l'insécurité alimentaire du pays.

Des cas de plus en plus nombreux Plus récemment, en novembre, Daewoo Logistics, un groupe sud-coréen, a conclu avec le gouvernement malgache un accord portant sur la location de 1,3 million d'hectares de terres, ce qui représente la moitié des terres arables de la grande île. L'objectif ici est le même que dans les deux cas précédents : assurer l'alimentation de la Corée du Sud, quatrième importateurs de maïs au monde. Dès l'année prochaine, en échange de créations d'emplois dans l'île et de la construction d'infrastructures, le groupe sud-coréen va exploiter pendant 99 ans cette immense étendue de terres pour la culture du maïs et la production d'huile de palme.

Les exemples se multiplient ces derniers mois sur le continent. Dans son dernier rapport, Grain explique le phénomène par la conjugaison des graves crises alimentaires et financières qui frappent le monde et par l'inflation qui en découle. Pour garantir à leurs populations leurs nourritures, certains pays riches dépendant des importations, veulent externaliser leur production alimentaire nationale en prenant le contrôle d'exploitations agricoles à l'étranger. Parmi ces « accapareurs » de terres, l'ONG cite, entre autres : l'Arabie Saoudite, le Japon, la Chine, l'Inde, la Corée, la Libye et l'Égypte.

Protéger les producteurs locaux

Ce phénomène se développe à un moment où la question des investissements pour relancer l'agriculture en Afrique se pose avec insistance. Elle a été longuement débattue les 8 et 9 décembre à Paris, lors d'une conférence intitulée « Investir dans l'agriculture en Afrique Sub-saharienne ». A cette occasion, le secrétaire d'Etat français à la coopération et à la francophonie, Alain Joyandet, a mis en garde contre ces investissements provenant de pays étrangers. D'après lui, ils ne devraient pas se faire « sans une protection des populations locales contre d'éventuelles crises alimentaires ».

Autre problème posé par l'exploitation des terres agricoles en Afrique par d'autres pays et par les multinationales étrangères : le droit à la propriété foncière. Dans plusieurs pays du continent, les législations autour de ce droit sont floues. Début décembre, à l'initiative de la Banque africaine de développement (BAfD) et de la Commission de l'Union africaine, des experts africains ont lancé une série de réunions consultatives régionales pour harmoniser un document de politique foncière pour le continent. Ils avaient

alors insisté pendant leurs premières réunions sur le fait, que toute réforme agraire devait reconnaître le droit souverain d'un Etat à posséder les terres au nom des citoyens.

Un point de vue que Tidiane Ngaido, chercheur à l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, ne partage pas. Interrogé par RFI, il affirme que « ce n'est pas normal que l'Etat s'arroge le droit de propriété et distribue des terres à des sociétés qui viennent de l'Etranger. Il faut nécessairement une sécurisation foncière pour les populations. »

Selon de nombreux experts, la crise alimentaire de ces deux dernières années a durement frappé les pays pauvres en Afrique et en Asie, parce que les efforts de ces dernières années ont été déployés pour produire des denrées alimentaires destinées aux marchés extérieurs plutôt qu'aux marchés intérieurs. De ce fait, les acquisitions de terres pour produire des denrées alimentaires destinées à l'exportation ne feront qu'aggraver le problème.

(Afrik.com 12.12)